

## ATTESTATION DE DEPOT DE CAPITAL

Je soussigné, Maître Frédéric DUBEE, Notaire à PARIS 14<sup>ème</sup>, 30 place Denfert Rochereau,

Atteste le versement le 5 septembre 2023 par la société EMERAUDE CAPITAL (RCS PARIS 920 808 482) en la comptabilité de l'Office notarial situé à PARIS 14<sup>ème</sup>, 30 place Denfert Rochereau, de la somme de 1 000,00 eur,

Et certifie que ladite somme de 1 000,00 euros représentant le dépôt du capital de la société en formation :

### **21 avenue Président Wilson Capital Real Estate**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 24 rue de Téhéran

75008 PARIS

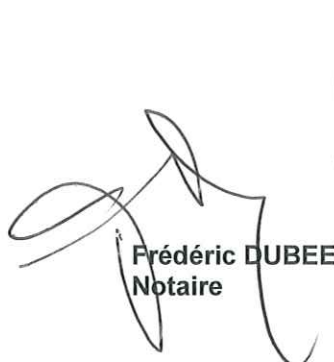
A été portée au crédit du compte ouvert en ses livres au nom de ladite société en formation.


Ladite somme de 1 000,00 Euros représentant l'intégralité du capital de ladite société **21 avenue Président Wilson Capital Real Estate** souscrit par la société suivante:

Identité du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant total déposé	Date de réception
EMERAUDE CAPITAL RCS PARIS 920 808 482	1 000	1 000,00 €	05/09/2023

FAIT POUR FAIRE ET VALOIR CE QUE DE DROIT

A PARIS  
LE 5 SEPTEMBRE 2023

  
Frédéric DUBEE  
Notaire



# Emeraude Capital SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 24 rue de Téhéran  
75008 PARIS

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS D' ACTIONS

Identité des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant total souscrit	Total des versements effectués
Emeraude Capital	1 000	1 000	1 000 EUR

Le notaire soussigné atteste le versement par Emeraude Capital en la comptabilité de l'Office notarial situé à PARIS 14<sup>ème</sup>, 30 place Denfert Rochereau, de la somme de 1 000,00 eur comme représentant le montant souscrit pour 1 000 actions de la société SAS 21 avenue du President Wilson Real Estate.

**Maître VILLAIN Marine**  
N° de certificat :  
5742F804DFDB78CEC6551C65

Fait à PARIS  
LE 25 AOÛT 2023



## **21 avenue Président Wilson Capital Real Estate**

Société par Actions Simplifiée  
Capital social : 1.000 euros  
Siège social : 24 rue de Téhéran  
(75008) Paris

### **Statuts Constitutifs**

Du 28 août 2023

## 7.2- ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

La Société ne jouira de la personnalité morale qu'à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Cependant, il a été accompli avant la signature des présents statuts, pour le compte de la Société en formation, les actes énoncés dans un état annexé aux présents statuts et constituant l'**Annexe 1**, indiquant pour chacun d'eux l'engagement qui en résultait pour la Société.

## 7.3 - MANDAT DE PRENDRE DES ENGAGEMENTS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Willy RIZZO à l'effet de prendre, au nom et pour le compte de la Société, les engagements suivants :

- Consultation de Theimer Compain Avocats en vue de constituer la Société ;
- Immatriculation de la Société, et, à cet effet, accomplissement des formalités de publicité, de dépôt et autres nécessaires pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- Ouverture de tout compte bancaire ou postal ;
- Emettre pour le compte de la Société toutes obligations (notamment convertibles) assorties de toutes suretés nécessaires (notamment garantie à première demande) au bénéfice de toute institution financière ayant son siège social en France.

Ces engagements seront repris de plein droit par la Société par le fait de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

## 7.4 - PUBLICATIONS

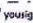
Pour effectuer les dépôts et publications des présents statuts, conformément à la loi, tous pouvoirs spéciaux sont donnés à Theimer Compain Avocats, exerçant à Paris (75017), 5, rue de Logelbach, notamment à l'effet de procéder à l'immatriculation de la société ainsi que l'inscription des bénéficiaires effectifs.


## 7.5 - FRAIS DE CONSTITUTION

A compter de l'immatriculation, tous les frais relatifs à la constitution seront pris en charge par la Société qui devra les amortir avant toute distribution de bénéfices et au plus tard dans le délai de cinq ans.

Fait à Paris, le 28 août 2023

*Willy Rizzo*  
Bon pour souscription à mille (1.000) actions

<p><b>EMER</b> ✓ Certified by  <b>VITAL</b> <b>Willy RIZZO<sup>1</sup></b></p>
<p><b>Willy RIZZO<sup>2</sup></b> <i>Willy Rizzo</i></p>

✓ Certified by 

28-08-2023

Bon pour acceptation des fonctions de président

<sup>1</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon souscription à mille (1.000) actions ».

<sup>2</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de président ».